



Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	40
Nombre de membres ayant donné pouvoir	10
Nombre de voix représentées	212

Délibération n° : **21.03.09**

Date de convocation : 23 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt un
Le 2 avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52	X		
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	Claude MALZAC
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52		X	René JEANJEAN
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52	X		
CONFORT René		171/52	X		
COUDERC Didier		171/52	X		
DURAND Bruno		171/52		X	Alain ASTRUC
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52	X		
GELLION Camille		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	Isabelle RECOULIN
ITIER Jean-Paul		171/52		X	
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52	X		
MALHERBE Eric		171/52		X	Jean-Paul POURQUIER
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52	X		
MAURIN Olivier		171/52		X	Michel TEISSIER
MAZOYER Lucien		171/52	X		
MERCIER Gilles		171/52	X		
ODOUL Rolland		171/52		X	Jean-Noël BRUGERON
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52	X		
PANTEL Frédéric		171/52		X	Gilles MERCIER

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	Emmanuel CASTAN
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52		X	Guy GALTIER
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52		X	
Déléguées des communes urbaines					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
BREMOND Patricia	Marvejols	10		X	
Délégués des EPCI					
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		X	
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	X		
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	X		

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT
Programme de rénovation des centres de transfert

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que dans le cadre de l'exercice de sa compétence "Traitement" des déchets ménagers et assimilés, le SDEE a assuré au début des années 2000, en lien avec les structures locales à compétence "Collecte", l'équipement d'un réseau de sept centres de transfert des ordures ménagères et emballages ménagers. Ces installations permettent le regroupement et le compactage des ordures ménagères ou emballages ménagers dans des caissons spécifiques, permettant ensuite une optimisation du transport vers le site départemental de traitement du Rédoundel, ou vers le centre de tri du Causse d'Auge.

En 2020, le SDEE a amorcé la rénovation des équipements de ces centres de transfert, aujourd'hui au nombre de six et implantés sur le même site ou à proximité immédiate des déchèteries de :

- ✓ Florac Trois Rivières ;
- ✓ Langogne ;
- ✓ Marvejols ;
- ✓ Masegros Gorges Causse ;
- ✓ St Chély d'Apcher ;
- ✓ Villefort.

Le centre de Meyrueis (site de Hures la Parade), dépourvu de système de compaction, n'est plus en fonction depuis le regroupement territorial et le rattachement de ce secteur au site de Florac Trois Rivières, mais a été reconverti dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie.

Les investissements effectués en 2020 ont concerné le remplacement de plusieurs caissons à compaction utilisés pour le transfert des ordures ménagères entre ces différents sites et le Centre départemental de traitement de Rédouandel.

Il est désormais nécessaire de programmer un remplacement ou une rénovation des équipements fixes, qui ont plus d'une quinzaine d'années d'existence, et dont les principaux matériels (trémie, compacteur fixe, système de translation des caissons) sont vieillissants et pourraient nécessiter rapidement des frais d'entretien ou de réparation importants. L'ensemble des armoires de commande et des installations électriques devra également être remplacé ou rénové. Un vaste programme de travaux doit donc être engagé afin d'assurer la pérennité et le bon déroulement des opérations de transfert des déchets, indispensables à l'organisation territoriale du service public de gestion des déchets ménagers.

Un diagnostic de l'ensemble du parc est en cours, afin de définir le détail des travaux à réaliser ainsi que leur phasage. **Ce programme s'étalerait sur deux ans afin de lisser un investissement total estimé à près d'un million d'euros.** Ces travaux seront intégralement pris en charge par le SDEE (budget Environnement), le fonctionnement quotidien des équipements demeurant, pour sa part, assuré par les structures locales à compétence "Collecte" dans le cadre de la convention de mise à disposition.

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le programme de rénovation des centres de transfert d'ordures ménagères et d'emballages ménagers tel que présenté ci-avant ;

DONNE TOUS POUVOIRS au Bureau Syndical et au Président pour en assurer la réalisation.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210402-20210309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021